

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1992)
Heft: 43

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

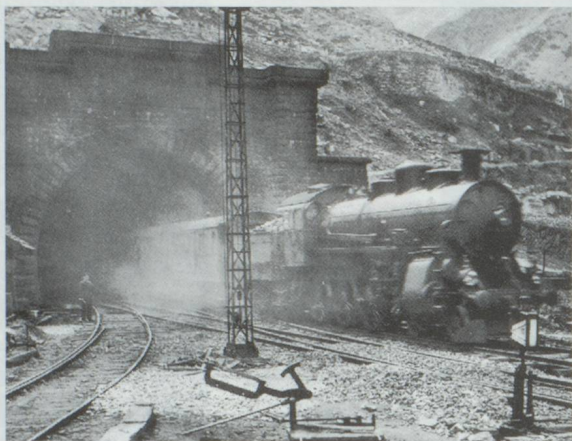
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Résultats des votations fédérales du 27 septembre

Un "oui" clair et net aux transversales Alpines

1882. Le premier train traverse le tunnel du St. Gotthard. 110 ans plus tard, la Suisse décide la construction de nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes.



TRANSVERSALES ALPINES : le résultat est net : 63,5% de oui donnent le feu vert à la construction des Nouvelles Lignes Ferroviaires à travers les Alpes (NLFA). Seuls Uri (59,1% de non) et les deux demi-cantons d'Appenzell (non à 50,9% pour AR et non à 55,1% pour AI) ont refusé, en raison du coût jugé trop élevé. Les Romands, Genève en tête avec 84,9% de votes positifs, montrent une fois de plus leur volonté d'ouverture sur l'Europe.

DROIT DE TIMBRE : il sera supprimé, puisque 61,5% des votants ont dit oui à la suppression. Genève, là aussi, affiche la majorité la plus nette avec 71,3% de oui, aucun canton n'ayant refusé cette réforme. Le chef du Département Fédéral des Finances, Otto Stich, indique cependant que la disparition du droit de timbre signifiera 400 millions de frs.s. de recettes fédérales en moins.

RÉFORME DU PARLEMENT : non, les parlementaires ne verront pas leur indemnité augmenter : 72,5% des votants ont refusé de donner plus à leurs députés, de même qu'ils étaient nombreux (58,2%) à ne pas vouloir accorder le crédit de 30.000 frs.s. destiné aux frais d'infrastructure des parlementaires. Schwyz (80,1% de non) et Appenzell/AI (86,1%) sont les cantons qui ont opposé le non le plus catégorique à l'augmentation des indemnités parlementaires, le même canton d'Appenzell rejetant à 84,5% l'attribution de crédit de structure, Genève étant le seul canton à dire non du bout des lèvres (50,4%) aux augmentations d'indemnité. Le seul également à vouloir donner plus de moyens à ses députés (51%).

Par contre, la loi sur les rapports entre Conseil National et Conseil Fédéral a été acceptée par 58,2% des électeurs. Dès lors, le travail du Parlement devrait se retrouver amélioré (on simplifie, par exemple, la procédure réduisant les divergences entre les deux Chambres). D'autre part, il sera mieux informé sur l'évolution de politique étrangère et la limitation de la durée des mandats au sein des commissions parlementaires est supprimée.

Droit foncier rural : cette loi, qui règlera le marché des terres agricoles et se veut protectrice des petits exploitants, a elle aussi été acceptée par 53,6% de oui. ■

Adaptation des lois suisses au droit européen

Le Conseil des Etats poursuit l'examen du programme Eurolex (adaptation du droit suisse au droit européen). Allant dans le sens des recommandations du Conseil Fédéral, il a décidé que : - dans la loi sur la prévoyance professionnelle (2ème pilier), le règlement en espèces de la part de l'épargne - reversée obligatoirement en cas de demande - ne sera plus possible à l'occasion d'un départ dans un autre pays de l'Espace Economique Européen (EEE). Cette disposition, qui frappe durement les travailleurs étrangers, pourrait cependant n'être appliquée qu'après une période transitoire de 5 ans (en 1998). C'est en tous cas le compromis retenu par le Conseil National.

Le principe d'égalité homme/femme, dans les lois sur l'assurance-maladie et l'assurance-accident serait appliqué : les femmes verraient leurs cotisations pour l'assurance-maladie baisser, tandis qu'elles paieraient

plus pour l'assurance-accident. - L'AVS/AI facultative pour les Suisses vivant à l'étranger ne serait maintenue que pour les Suisses habitant hors du territoire de l'EEE. Dans la loi sur l'assurance-invalidité (AI), le quart de rente ne serait maintenu que pour les bénéficiaires actuels. Quant à la rente extraordinaire et à l'allocation pour impotents, le Conseil des Etats se prononce en faveur de leur transfert dans le cadre de la loi sur les prestations complémentaires.

Pour l'EEE

Un sondage de la "Schweizer Handelszeitung", réalisé auprès des 200 plus grandes sociétés de Suisse, révèle que 85,5 % des directeurs interrogés se prononcent en faveur du Traité sur l'Espace Economique Européen (EEE).

- L'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM) dit oui, contre toute attente, à l'EEE. Même son de cloche du côté de l'Association Suisse des Banquiers. - Le comité de l'Union Suisse des Paysans recommande le "oui" provisoirement : c'est en effet l'assemblée des délégués de l'association qui prendra définitivement position le 12 novembre prochain.

Contre l'EEE

L'UDC, les verts, les automobilistes, les démocrates suisses et la Ligue tessinoise disent non à l'Espace Economique Européen.

Succession

Le Saint-gallois Hans Eisenring, 60 ans, Président-Directeur-Général des CFF, avait demandé en juin dernier que l'on accepte son départ en retraite anticipée. Le suspense, quant à son successeur, a duré jusqu'à début septembre.

Au 1er janvier 1993, Benedikt Weibel, un Soleurois de 46 ans, directeur-général du département des transports aux CFF, prendra sa succession. Hans-Peter Fagagnini, jusque-là sous-directeur de l'Office Fédéral des Transports au Département Fédéral des Transports des Communications et de l'Energie (DFTCE), prendra sa suite. ■



En consultation : le projet de loi sur l'aide aux chômeurs

Le projet de la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux chômeurs (les indemnités journalières passeraient de 300 à 500 jours et les cantons assumeront 50% des versements supplémentaires) ne fait pas l'unanimité en Suisse romande. Pour Genève, ces propositions prolongeraient l'inactivité des chômeurs, sans pour autant leur donner de chance de trouver un emploi. Il vaudrait mieux renforcer les mesures de formation professionnelle. De plus, pour les autorités genevoises, les coûts liés aux mesures fédérales devraient être supportés par la Confédération, le Fonds de Compensation Fédéral et les cantons requérants. Même son de cloche à Neuchâtel, pour qui l'attribution de la moitié des charges est "insupportable". Elle placerait les cantons, fragilisés par la crise, en difficulté (Neuchâtel prévoit, pour son budget, un déficit de 74 millions de frs.s.). Le canton, dont 5,4% de la population active est sans emploi, propose que soient plutôt renforcées les mesures préventives contre le chômage. Le canton du Jura ne ménage pas non plus ses critiques, que ce soit contre la formule de financement du programme, ou contre les mesures qui favoriseraient, à son avis, l'utilisation abusive des indemnités de chômage. Il faudrait donc adapter les indemnités au cas par cas et pouvoir exiger des bénéficiaires des travaux d'intérêt public, ou un suivi de formation professionnelle. Le Conseil d'Etat vaudois est le seul à

avoir manifesté son approbation - logique, puisque le projet fait suite à une motion du Vaudois Jacques Martin, Conseiller d'Etat et Conseiller aux Etats. Mais le gouvernement vaudois suggère cependant que ces mesures soient appliquées au plus vite grâce à un arrêté fédéral urgent, plutôt que par le biais d'une loi qui n'entrerait pas en vigueur avant avril 1993. Et, comme les cantons précités, Vaud demande que l'on accroisse également les mesures de formation et de recyclage. ■

Accession à la propriété

Le Conseil Fédéral a adopté le message en faveur de l'encouragement à la propriété. L'on pourra donc utiliser les capitaux du 2ème pilier pour acheter son logement, non pas sous forme de prêt, mais d'espèces accordées jusqu'à une certaine limite. Ce sera ainsi une utilisation directe des fonds de la prévoyance professionnelle. En outre, l'on pourra mettre en gage non seulement les prestations obligatoires de vieillesse, mais aussi toutes les prestations. Chaque cas sera évidemment fonction de l'âge et du salaire, entre autres. Mais le Conseil Fé-

déral indique, à titre d'exemple, que l'assuré affilié à une institution appliquant le minimum LPP (Loi sur la Prévoyance Professionnelle) et dont le salaire annuel serait de 40.000 frs.s., pourrait disposer d'environ 50.000 frs.s.* pour l'achat de son logement lorsqu'il aura entre 40 et 50 ans. Naturellement, ce retrait anticipé réduit d'autant les rentes ou la prestation en capital au moment où survient un cas de prévoyance. ■

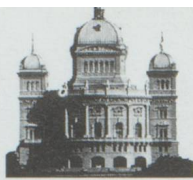
* les capitaux ainsi perçus ne seront assujettis à l'impôt qu'au moment où survient un cas de prévoyance.

Le coût de la santé

L'an dernier, la limitation de l'augmentation des cotisations d'assurance-maladie avait été le fruit d'un laborieux compromis entre le Conseil National et le Conseil des Etats. Le problème se pose de nouveau cet automne. Cette fois-ci, le Conseil Fédéral propose que l'on renonce au plafonnement de la hausse (10% autorisés en 92), mais souhaite fixer une limite aux cotisations qu'exigeraient les caisses. La cotisation de référence sera différente d'un canton à l'autre, entraînant des différences de cotisations pour les salariés. Le Conseil Fédéral espère ainsi que ceux qui payent déjà beaucoup n'auront qu'une faible augmentation, alors que ceux qui paient moins subiront une plus forte augmentation. Le résultat devrait être une hausse moyenne de 8% pour toute la Suisse. Par contre, le Conseil Fédéral veut s'intéresser de plus près aux tarifs hospitaliers et propose pour 1993 un blocage général des tarifs pratiqués dans le domaine ambulatoire. Ce "blocage" ne pourra être relevé qu'en 1994 et à la seule condition que les prix continuent à respecter les conseils du Gouvernement. Pour conclure, on fait déjà aujourd'hui le bilan des limitations imposées en 1992 : pour environ deux tiers des assurés, la hausse s'est limitée à 10%. Pour 28% des assurés, la question reste ouverte, puisque leurs caisses ont déposé des recours contre la limitation de 10%. Au surplus, 5% des assurés ont dû s'acquitter de cotisations dont la hausse dépassait les 10%, leurs caisses ayant bénéficié de dérogations exceptionnelles. ■

Le classement des quotidiens romands

Comme chaque année, la société zurichoise REMP (Recherches et Etudes des Médias Publicitaires SA) a rendu son devoir, Mach Basic 92, qui classe les titres de presse selon deux critères (taux de pénétration et nombre de lecteurs). Ainsi, pour les quotidiens, "Le Matin" du dimanche reste le journal romand le plus lu, avec 523.000 lecteurs, soit une pénétration de 44,4%. "Le Matin" de la semaine arrive lui en deuxième position avec 306.000 lecteurs, soit 26% de pénétration. "24H" affiche 274.000 lecteurs, "La Suisse" du dimanche 263.000, celle de la semaine 206.000. Quant au "Nouveau Quotidien", qui a débuté sa carrière en milieu d'année, Mach Basic 92 donne un taux de pénétration de 11,7% (ou 138.000 lecteurs par jour). En comparaison, "Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne" compte 81.000 lecteurs (6,9%). ■



brèves...

EN SOLDE : Le mobilier du Pavillon Suisse de l'exposition de Séville, ainsi que du matériel divers, est mis en vente. Les nouveaux propriétaires pourront prendre possession de leurs achats dès le 12 octobre, lendemain de la fermeture de l'exposition universelle.

EN ROUGE : Le déficit 1992 des CFF pourrait être deux fois plus élevé que prévu. De 107 millions, on devrait atteindre 200 à 220 millions de frs.s. Si la Confédération décide de réduire ses subventions, l'éventail des prestations s'en retrouverait du coup réduit. Les CFF pourraient restreindre l'offre de l'horaire cadencé, ou bien encore envisager sérieusement la suppression des lignes régionales déficitaires au profit de lignes d'autobus.

RETROUVÉ : Le quotidien alémanique "Blick" retrouve aux Bahamas Werner K. Rey, recherché par la justice suisse pour gestion déloyale, abus de confiance et éventuelle escroquerie (dans l'affaire de la faillite du groupe Omni). Si les autorités des Bahamas ont retiré son passeport à M. Rey, la détention à fin d'extradition n'est pas encore chose faite : les Bahamas exigent pour cela des preuves, ce qui, étant donné le flou entourant les affaires du groupe Rey, risque d'être difficile.

FILS DE PUB : Le Conseiller Fédéral Adolf Ogi fait de nouveau contre son gré de la publicité. Publiant une photo de lui en alpiniste, le journal "Sonntagszeitung" commente ainsi le cliché "La Sonntagszeitung n'accompagne pas que les personnalités dans leur ascension vers les plus hauts sommets". Le DFTCE précise que M. Ogi n'a pas été consulté pour cette campagne publicitaire....

VIDES : Les caisses de l'assuran-

ce-chômage pourraient être vides à la fin de l'année, au rythme de l'accroissement du chômage. L'OFIAMT (l'Office Fédéral de l'Industrie et des Arts et Métiers) envisage, en plus d'une hausse des cotisations à 2%, une baisse des indemnités (actuellement, 80% du dernier salaire). Les cantons et la Confédération seraient appelés à prêter de l'argent pour renflouer les caisses. La Confédération avait déjà envisagé de porter les cotisations à 1,5% au 1er janvier prochain.

A L'ÉTUDE : La Salle du Conseil National sera peut-être équipée d'un système de vote électronique en automne 93. On en parlait depuis 10 ans, mais les uns trouvaient ce système trop cher, les autres se méfiaient des votes anonymes.

BEAUX PARLEURS : David de Pury, Christoph Blocher et Lydia Saxer (directrice de banque à Zurich) se voient décerner le titre des "plus beaux parleurs de 1992" par la société de conseil en communication Harry Holzhen.

REFERENDUM : La classe politique suisse se prononce presque unanimement en faveur du référendum sur les lois du paquet "Eurolex". Ce référendum sera d'un genre particulier, puisqu'il pourra être demandé a posteriori (après l'entrée en vigueur de la loi) par 50.000 signatures.

ADAPTATION : La reprise du droit communautaire contraint la Suisse à adopter une loi sur la participation des travailleurs (droit à l'information et à la consultation), tout en la laissant libre de choisir la taille des entreprises qui seront tenues de l'appliquer. Le Conseil National fixe à 50 employés la taille critique.

DÉPART : Claude Torracinta, chef du département de l'information à la TV suisse romande (TSR) quittera son poste au 1er janvier prochain. Il désire s'offrir

quelques mois de congés avant de proposer de nouveau ses services à la TSR.

RECENSEMENT : Les villes se dépeuplent. Conséquence du recensement fédéral de 1990, les capitales cantonales vont perdre environ 30 sièges de députés. Ce sera le cas de Lucerne, Fribourg et Lausanne (5 députés en moins chacune). Berne et Zurich en perdront 2, Schwyz, Glaris et Coire 1. Delémont, Herisau (AR) et Appenzell (AI) échappent à la sentence.

SYNDICAT : Le Syndicat du Bâtiment et du Bois (FOBB) et la Fédération du personnel du Textile, de la Chimie et du Papier (FTCP) fusionnent pour donner jour au Syndicat Industrie & Bâtiment (SIB). Fort de ses 135.000 membres, le SIB devient le syndicat le plus important de Suisse.

EN BAISSÉ : Le nombre de demandes d'asile en Suisse a régressé de 55% au cours des huit premiers mois de l'année, par rapport à 1991. D'après Peter Arbenz, directeur de l'Office Fédéral des Réfugiés (ODR), le nombre total des requêtes devrait atteindre les 30.000 d'ici la fin de l'année. Fin septembre, M. Arbenz indiquait que le droit d'asile avait été accordé jusque-là à 1070 personnes.

TVA : L'introduction de la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA) pourrait faire l'objet d'une votation populaire en 1993. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil National se prononce en effet pour. En outre, la Commission prévoit qu'au moment du passage à la TVA l'on réserve un montant de 500 millions de frs.s. pour en atténuer l'impact sur les bas salaires.

CROATIE : Le Conseil Fédéral accorde 40 millions de frs.s. sous forme de garantie de crédits commerciaux à la Croatie, qui doit reconstruire son appareil de pro-

duction.

IMPOTS : Le Conseil Fédéral adopte deux ordonnances réglant le calcul, dans le temps, de l'impôt fédéral direct à partir de 1995. Dès cette date, la taxation sera partout bisannuelle pour les personnes morales.

PAS D'ACCORD : Le Conseil Fédéral voudrait 25 cts., le Conseil des Etats est d'accord. Mais le Conseil National refuse que l'essence augmente de 25 cts. le litre, proposant lui 20 cts. Le Conseil Fédéral prévoit, grâce à cette augmentation de 25 cts obtenue par un arrêté fédéral urgent, des recettes supplémentaires de 1,6 milliard de frs. qui allégeraient le déficit de la Confédération en 1993 (de 3,3 milliards à 2,4 milliards).

REJET : La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil National rejette, par 13 voix contre 7 et une abstention, l'initiative populaire "pour une saine assurance maladie". Cette initiative avait été déposée en 1986 par le Parti socialiste et l'Union syndicale et demandait que les cotisations des caisses-maladies soient financées par des déductions de salaire.

CENSURE : l'affiche réalisée par le graphiste autrichien Gottfried Helwein pour la pièce de théâtre de Urs Widmer "Jeanmaire - Un morceau de la Suisse", est interdite. Elle représentait Lean-Louis Jeanmaire le pantalon sur les chevilles, vêtu seulement d'un képi de général.

COURONNE : l'écrivain suisse Hugo Loetscher se voit décerner le prix Schiller pour son œuvre qui l'a fait connaître comme reporter et écrivain. ■